Saint Paul Cap de Joux

www.saintpaulcapdejoux.fr

Joyeuses Fêtes

Bulletin municipal d'information N°76 - Décembre 2014

L'équipe municipale

vous souhaite,

ainsi qu'à ceux qui vous sont chers,

Une Bonne Année 2015

La couverture a été réalisée par Philippe VIALA

Dessins Ecole de ST PAUL *Classe : Maternelle - Grande Section*

BULLETIN MUNICIPAL

N° 76

- Le Mot du Maire..... **1**

- La Vie de la Commune..... **2 - 25**
  - Etat Civil..... 2
  - Informations Administratives..... 3 - 16
  - Informations Municipales……... 17 - 25

- La Parole aux Associations..... **26 - 47**

- Les «Pages Jaunes Locales»..... **48 - 51**

Le mot du Maire

Comme l'ensemble des collectivités, nous attendons le retour des jours meilleurs ; la crise économique et financière se prolonge et nous guettons les signaux qui nous permettraient d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

Devant ces incertitudes deux attitudes sont possibles : la première serait de se lamenter, de baisser la tête en tapotant gentiment les mains du « malade » ; l'autre attitude, et c'est celle que le Conseil Municipal a choisie, est d'espérer en des jours meilleurs, de relever la tête en utilisant notre richesse : le lien social qui améliore le bien vivre dans notre commune.

En s'appuyant sur le réseau associatif nous restons attentifs au sort de tous nos concitoyens.

En soutenant les plus faibles, en encourageant les initiatives généreuses et collectives, en consolidant ce qui se fait de mieux dans notre village (vie associative, sport, culture, social etc…) nous limitons les effets de ces périodes difficiles.

Nous ne devons pas accepter que la vie sociale soit une « jungle » sinon nos descendants se comporteront comme des animaux ; une commune comme la notre ne peut pas renverser l'ordre économique mais nous devons apporter notre pierre à l'édifice et même si nous ne réussissons pas, nous n'avons pas le droit de ne pas essayer.

Profitez de ces fêtes de fin d'année pour mettre de côté les soucis quotidiens ; je vous souhaite beaucoup de joies, de bonheur à l'aube de cette nouvelle année.

Joyeux noël et bonne année à tous.

Votre Maire

La Vie de la Commune

ETAT CIVIL

Naissances :

QUINTARD Nathan né le 9 juillet 2014 à Lavaur
3 avenue de PUYLAURENS

CAILLE Aydan né le 19 novembre 2014 à Castres
7 Chemin du Souc

FELIX LAVAL Chloé née le 26 novembre 2014 à Lavaur
7 Rue Henri IV

Il se peut que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.

Mariages :

TORNEL Thomas et MARY Audrey
Le 28 juin 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

DELMUR Jean-Francis et DEMANGE Patricia
Le 06 Août 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

ESTIVAL Christian et BOUYSSOU Nadine
Le 06 Septembre 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Décès :

CHARONNAT Catherine - 9 Rue de l'autan - 43 ans
Décédée le 22 juin 2014 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

NEGRE épouse VIEU Marie - 8 Rue Pasteur - 82 ans
Décédée le 3 Août 2014 à LAVAUR

DJEMAI Mohamed - 19 Rue de l'Autan - 76 ans
Décédé le 5 Août 2014 à CASTRES

MIRAL Veuve GONTIER Paule - 21 Avenue de Puylaurens - 86 ans
Décédée le 20 Août 2014 à LAVAUR

MOULS épouse TOURNIER Marie - « Falgayrac » - 86 ans
Décédée le 11 Septembre 2014 à CASTRES

Cette rubrique est réalisée d'après les informations dont nous disposons.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Carte Nationale d'Identité :

Si votre carte est périmée ou si vous souhaitez la délivrance d'une première carte d'identité, il suffit de vous rendre au secrétariat de la Mairie, muni des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité couleurs identiques et récentes (photographe professionnel)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance, à demander à la Mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, quittance de loyer...)
- la preuve de la nationalité française
- l'ancienne carte pour un renouvellement

- En cas de renouvellement pour perte ou vol un timbre fiscal de 25 € sera demandé

- pour les personnes majeures vivant chez leurs parents, une attestation d'hébergement établie par le père ou la mère plus la copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile.

Il est obligatoire que le demandeur se présente lui-même à la Mairie pour la prise d'empreinte. Délai moyen de délivrance : 30 jours.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014 :

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Pour les cartes d'identité délivrées à partir du 2 janvier 2004, la prolongation de 5ans de la validité de votre carte est automatique.

ATTENTION si vous devez voyager :

Malte, la Serbie et la Turquie.n'acceptent pas la prolongation de la validité de la carte. Pour les autres pays il est préférable de vous renseigner.

Passeport :

Depuis juin 2009 les demandes de passeports prévues par le décret du 30 décembre 2005 modifié sont reçues par les maires des communes ci-dessous *(quel que soit le domicile du demandeur muni des pièces suivantes) :*

- 2 photos d'identité couleur identiques et récentes (photographe professionnel)
- photocopie de la Carte d'Identité - 1 copie intégrale d'acte de naissance
- 1 timbre fiscal à 86 € - *42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans - 17 € pour - 15 ans*
- 1 justificatif de domicile - la preuve de la nationalité française
- l'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement.

Castres	**Lundi au vendredi 8h à 12h 15 et 13h 30 à 17h**
Graulhet	**sur RDV au 05 63 42 85 60 Mardi au vendredi 9h à 11h**
Lavaur	**Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h Samedi 8h à 12h**
Puylaurens	**Lundi au vendredi 8h à 11h et 14h à 17h**

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV

PERMANENCES

Le Conciliateur :
Mr Jean-Louis SAULIERE 1er et 3e lundi du mois 14 H - 18 H Mairie de Lavaur
RDV : 05 63 83 12 45 // 05 63 83 12 28 // 05 63 83 63 51 // 05 63 83 63 52

Défense des Consommateurs :
AFL (Association Familiale Laïque) Tél : 06.33.41.31.04

Le Conseiller Général : Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la mairie sur rendez-vous

L'Assistante Sociale : régime général
Tous les mardis matin à la mairie sur rendez-vous au 05.63.37.68.10
Tél : 05.63.70.63.63 à la permanence
Conseil Général du Tarn - Direction de la Solidarité

L'Assistante Sociale de la MSA
Standard : 05 65 35 86 00
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h

Permanence CPAM
Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
AMELI – CPAM du Tarn

Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Le jeudi matin de 9 H 30 à 11 H 30 au local de l'association
Tél : 05.63.75.39.57
Mail : stpaulcapdejoux@fede81.admr.org

Centre des Finances Publiques de ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05.63.70.60.30 Fax : 05.63.70.59.87 -
Mail : t081033@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H
Le vendredi de 8 H 30 à 12 H avec ou sans RDV.

DECHETTERIE DE GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

Le Mercredi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Vendredi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Samedi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h

DECHETTERIE DE PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 99

Le Mardi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Jeudi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Le Samedi de	9 h à 12 h - 14 h à 18 h

HORAIRES DE LA POSTE

Depuis le 2 Juillet 2012 la Poste est ouverte le lundi matin de 9h à 12h, et fermé le mercredi après-midi

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
MARDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
MERCREDI	9H00 — 12h00	**Fermé**
JEUDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
VENDREDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
SAMEDI	9H00 — 12h00	**Fermé**

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

- Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1er Mars 2015
- Les personnes nouvellement domiciliées sur la Commune peuvent demander leur inscription sur la liste électorale jusqu'au 31 Décembre 2014, en se présentant au secrétariat de la Mairie munis de leur livret de famille et/ou, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

QUELQUES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouses notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Les feux de jardin et assimilés sont interdits du 15 mai au 15 octobre, voire jusqu'au 15 novembre pour les années de forte sècheresse. Du 16 octobre au 14 mai, toute personne désirant incinérer des végétaux coupés et à moins de 200 mètres des espaces naturels combustibles doit déposer une déclaration en mairie.
- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses sceptiques.

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1° janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.
Le montant de cette redevance est de 0.50 € par m3 d'eau consommé.

URBANISME

Quels travaux déclarer ?

TRAVAUX	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Clôture & mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20 m²	Au-delà de 20 m²
Piscine	Jusqu'à 10 m²	Entre 10 et 100 m² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m² ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied	X		
Véranda	Moins de 5 m²	Jusqu'à 20 m²	Au-delà de 20 m²
Abri de jardin	Moins de 5 m²	Jusqu'à 20 m²	Au-delà de 20 m²
Extension	Moins de 5 m²	Jusqu'à 20 m²	Au-delà de 20 m²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination ou de la surface < 5 m²	Modification de l'aspect extérieur ou de la destination, création de surface entre 5 et 20 m²	Modification de l'aspect extérieur et changement de destination, au-delà de 20 m²
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement, toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries)		X	
Surélévation		De 5 à 20 m²	Au-delà de 20 m²

L'église de notre village est inscrite au titre des monuments historiques.
Les déclarations préalables ainsi que les permis de construire sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) dans un périmètre de 500m autour de l'église.

TARIFS

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :
Location gratuite, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

Salle des Fêtes :
- 80 € par jour
- Option utilisation cuisine : 40 € par jour
- Option utilisation chauffage : 40 € par jour

Une caution de 400 € sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.
Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires

Salle St Paulaise : 60 € par jour

Salle Avenue Laure Monsarrat : 15 € par jour

Location de matériel à domicile :

Pour les personnes qui habitent la Commune :
Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.
Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.
Les tarifs sont fixés comme suit :
- 1.00 € la table
- 0.20 € la chaise
- 0.10 € le banc

Pour les personnes domiciliées hors Commune :
Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel
Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.
Les tarifs sont fixés comme suit :
- 1.50 € la table
- 0.30 € la chaise
- 0.20 € le banc

Concession au cimetière :

Tarif Concessions Cimetière :
- Concession Temporaire 15 ans — 20 € le m²
- Concession Trentenaire — 40 € le m²
- Concession Perpétuelle — 70 € le m²

Tarif Dépositoire :
- Après 6 mois d'occupation — 20 €

Tarif de la case au Columbarium :
- 30 ans renouvelable — 200 €

Photocopies

	Noir & Blanc	Couleur
Particuliers		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €
Associations		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

CARTES DE TRANSPORT GRATUITS

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Conseil Général de Puylaurens

(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après midi de 14 H 30 à 17 H 00)

Situation		Documents à apporter
Pour tous		☑ 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte
Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7,8)	**Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du**	☑Dernier avis de paiement datant de moins d'un mois ☑Historique de demandeur d'emploi datant de moins
	Non indemnisés	☑Avis de situation datant de moins d'un mois.
Bénéficiaire du RSA		☑Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la

TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.

TARNBus
CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN
Tél : 0811 990 081
(appel non surtaxé)

Contactez-nous par téléphone au 09 80 50 09 69 ou au 05 63 51 25 69 ou par courriel : tarnbus@cg81.fr - Site : www.tarnbus.tarn.fr

Boutique d'Albi : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI - Tél : 05 63 80 57 64
Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 10h et de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 13h30.

Boutique de Castres : 1 bis Avenue Charles de Gaulle 81100 CASTRES - Tél : 05 63 51 25 69
Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h30 et de 16h à 19h et le mercredi de 7h à 13h.

COVOITURAGE

Le Conseil général a élargi son offre de déplacement collectif en invitant les tarnais à partager leur voiture.
Ainsi un site dédié au covoiturage dans le Tarn est désormais consultable sur Internet :

www.covoiturage.tarn.fr

Eduque ton animal à la propreté

n°1: Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...

n°2: Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le caniveau. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !

n° 3: Aïe ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes excuses aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende

Nouvelle législation bruit voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligé par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €

Le chien du voisin aboie la nuit

Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie qui peut verbaliser (amende de 68€ pour les nuisances sonores), ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

SOLIDARITE

Habiter mieux dans le Tarn

ANAH

Notre département bénéficie de la signature d'un contrat local d'engagement.
Vous pouvez prétendre à l'aide du programme Habiter Mieux.
Pour déposer votre demande de subvention adressez-vous à :
Délégation locale du Tarn
Cité Administrative 19 rue de Ciron
81013 ALBI CEDEX
Tél : 05 81 27 50 48 - http://www.anah.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, bureaux fermés les après-midis.

ADIL

Pour toute information sur les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux, les ADIL (Agences Départementales d'Information sur le Logement) assurent au plan local un conseil complet et gratuit aux particuliers.

Adil du Tarn
Résidence Leclerc 3 bd Lacombe
81000 Albi
Tél : 05 63 48 73 80 / Fax : 05 63 48 73 81

PACT du Tarn

Subventions pour rénover votre habitation principale

Votre logement doit avoir plus de 15 ans.

- Les travaux ne doivent pas être commencés et doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.
- A la suite des travaux, vous vous engagez à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale.
- Vous n'avez pas bénéficié d'un prêt à taux 0 depuis 5 ans.

Des travaux pour vivre mieux

- Travaux d'économie d'énergie

(Isolation thermique ou phonique, énergies nouvelles, menuiseries, chauffage, ventilation, etc…).

- Travaux d'accessibilité permettant aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, de rester chez elles dans de bonnes conditions

(Monte-escalier, salle d'eau, rampes d'accès, système de commande…)

- Travaux pour la sécurité, la salubrité de l'habitat ou la mise aux normes

(Gros œuvre, raccordements réseaux, remise aux normes électriques, …)

Les taux de subvention de 35 % à 50 %

Pour toute vos questions concernant les aides :

PACT DU TARN

Antenne d'Albi :

163 avenue François Verdier - 81000 ALBI
Tél : 05 63 48 10 84

Antenne de Castres :

Place St Jacques 81100 CASTRES
Tél : 05 63 62 54 44

115	Urgence européen
15	SAMU
18	Pompiers
17	Gendarmerie

Les numéros d'urgence à connaître

Mairie: **05 63 70 60 18**

mairiesaintpaul@wanadoo.fr

Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par:

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe…)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise

Commune de

Saint-Paul Cap de Joux

***

Document d'Information Communal

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

*Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générale suivantes

DANS TOUS LES CAS

AVANT	PENDANT	APRES
Prévoir: • Une radio portable équipée de piles • Une lampe de poche (piles vérifiées) • Une réserve d'eau potable • Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant des affaires de première nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité, vêtements chauds, un peu d'argent) • S'informer en mairie des mesures de sauvegarde pré-vues par le Plan Communal de Sauvegarde	Se conformer immédiatement aux consignes reçues: évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque • **Ecouter la radio (France Info, France Inter, Sud Radio, 100%...) pour information sur l'évolution de la situation** • **Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale pour libérer les lignes pour les secours**	• Ecouter la radio • Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses • Se mettre à la disposition des secours

Inondations - Crues	Tempêtes - Vent violent	Chutes de neige	Risque industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique
-Ne pas s'engager sur une route inondée -Respecter les déviations mises en place -Fermer les ouvertures -Couper le gaz et l'électricité -Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline…)	-Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi -Ne pas s'abriter sous un arbre -Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol -Ne pas intervenir sur une toiture -Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone -Respecter les déviations mises en place	-Se renseigner sur l'état des routes -Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible -Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol	-Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement -Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étin-celle -Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations -Couper la ventilation et la climatisation

CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation

-Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)

-Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité

-Se rendre au point de regroupement défini par les autorité ou annoncé lors de la consigne d'évacuation

-Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie.

Confinement

-Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche

-Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer

-Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation

-Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges hu-mides

-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Vous rencontrez des difficultés ?

L'AUTABUS
près de chez vous

→ Vous êtes sans emploi
→ Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
→ Vous avez des difficultés financières
→ Vous avez des difficultés pour vous déplacer
→ Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

La Croix-Rouge
vient à votre rencontre et vous propose un premier accueil sans engagement de votre part afin de faire le point sur votre situation

Dans l'Autabus vous trouverez

- **un accueil convivial**
- **une aide alimentaire**
- **une écoute**
- **une orientation**
- **un accompagnement personnalisé ou collectif**

Les engagements de la Croix-Rouge :
• Discrétion • Disponibilité • Convivialité

Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

→ la **Maison du Conseil général**
53, Av. de Castres
à Puylaurens
tél. : 05 63 37 68 10

→ directement auprès des **bénévoles de l'AutaBus** lors de son passage sur l'une des communes concernées

→ auprès de votre **mairie**

Planning mensuel, horaires et lieux de stationnement

- **Blan** : 1er jeudi de 13h30 à 16h30
  parking de la mairie
- **Cuq-Toulza** : 4e jeudi de 13h30 à 16h30
  place Paul Ramadier
- **Damiatte** : 1er vendredi de 13h30 à 16h30
  3e vendredi de 10h à 12h
  terrain de sport
- **Fiac** : 2e vendredi de 10h à 12h
  place du four
- **Guitalens-Lalbarède** : 3e vendredi de 13h30 à 16h25
  parking Communautés de Communes Pays d'Agout et Lautrecois
- **Puylaurens** : 1er, jeudi de 9h45 à 12h
  3e jeudi de 13h20 à 16h30
  4e jeudi de 9h45 à 12h
  parking sous la salle des fêtes
- **Sémalens** : 2e vendredi de 13h30 à 16h30
  rue des promenades (coté mairie)
- **Sorèze** : 2e et 4e mardi de 13h30 à 16h30
  rue du 19 mars 1962 (derrière le jardin public)
- **Soual** : 2e et 4e mardi de 10h à 12h
  placede la mairie
  (à gauche en venant de l'avenue des Pyrénées)
- **Vielmur** : 1er vendredi de 10h à 12h
  place de l'Abbaye

FERMETURE : du 5 août au 31 août
et du 28 octobre au 2 novembre

Un projet conçu et réalisé par
le Conseil général du Tarn
[Maison du Conseil général de Puylaurens]
et **la Croix-Rouge française**

En partenariat avec :
• chantier d'insertion de la Landelle • des communes
• Familles Rurales • des associations du territoire...

AUTABUS
un véhicule itinérant
qui se déplace sur votre territoire

INFORMATIONS MUNICIPALES

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies. Nous proposons à ceux qui le souhaitent de recevoir le bulletin municipal par mail.

Il suffit d'en faire la demande à la Mairie et donner votre adresse mail.

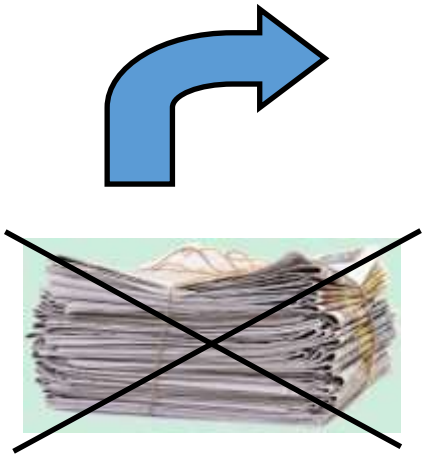

mairiesaintpaul@wanadoo.fr

Notre Ecole récompensée une nouvelle fois

Lauréat 2014

Prix Régional de la Construction Bois
Midi-Pyrénées

Le jury du Prix Régional de la Construction Bois de Midi-Pyrénées 2014, organisé par Midi-Pyrénées Bois a décerné le :

Prix du bâtiment public

À la réalisation

Groupe scolaire Odette et Gaston Vedel

Saint Paul Cap de Joux (81)

Travaux

La commission des travaux a supervisé les derniers abattages des 5 platanes malades sur la place ; leur remplacement à été aussi rapide que l'an dernier ; une taille courte des autres arbres qui bordent la place a été effectuée, les mats d'éclairage public changés, il ne restera pour 2015 que le changement des bancs. Notre cœur de village sera terminé.

Le plancher du clocher a été changé, l'évier de la halle aussi.

Pour 2015, nous avons validé le prolongement de l'éclairage public Route de Prades et Route de Magrin et l'enfouissement des réseaux Route de Puylaurens, du monument aux morts à la Rue Victor Hugo.
Le reste des travaux sera présenté au Conseil municipal lorsque nous voterons le budget en mars 2015.
Notre équipe technique a pendant ces derniers mois beaucoup œuvré pour ceindre les arbres de grilles de protection, remettre en état nos bâtiments communaux et la salle des fêtes.

Personnel

Une partie de notre personnel a subi de graves problèmes de santé tout au long de l'année avec pour certains des arrêts de longue durée, nécessitant parfois des interventions chirurgicales ; pour faire face à ces ennuis, nous avons donc dû embaucher : les recrutements ont été effectués dans le cadre de contrats aidés par l'état pour limiter le coût pour notre commune.

Loi ALUR

A partir du 1er Juillet 2015 l'Etat n'instruira plus les dossiers de permis de construire ou de déclaration de travaux, en effet la loi ALUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové) votée le 26 mars 2014, charge les Collectivités Territoriales (Communes, Communautés de Communes, Départements) de la prise en compte de ces dossiers sans compensations financières donc une solution doit être trouvée.

Embellissement de la ville

L'équipe municipale a concocté pour 2015 un programme de fleurissement et d'embellissement plus ambitieux pour notre village aux petits oignons… En effet, plus de 2000 bulbes de fleurs ont été plantés par notre jardinier pour un prochain printemps gai et coloré.

Il est également prévu d'aménager le parterre sur la place de l'Eglise, près du nouvel abribus, ainsi qu'un ajout de rosiers ; Place du Foirail , nous revisiterons aussi l'ilot fleuri. Un chemin piétonnier devrait également voir le jour ces prochains mois entre la route de Puylaurens et le stade via l'avenue du relais, pour faciliter et sécuriser l'accès piéton. Ce chemin sera bordé d'arbustes décoratifs, de haies et parsemé ça et là des anciens bancs en granit récupérés de la place du village.

Nous espérons que tous ces efforts seront accompagnés par les vôtres pour faire de notre lieu de vie commun un endroit agréable et accueillant. N'hésitez pas à demander conseil à votre jardinier municipal, qui vous orientera de son mieux selon vos envies, et vos possibilités (renseignements au secrétariat de la mairie aux horaires de bureau).
A vos jardinières, à vos râteaux, plantez !!

Baisse des dotations

Dans la cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ; ce qui représente une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à de graves difficultés financières.

Catastrophes Naturelles

Quelques citoyens nous ont fait part de dégâts subis par leurs habitations, suite aux sécheresses inhabituelles ou aux pluies abondantes ; nous envisageons de procéder à une demande de reconnaissance de CATASTROPHES NATURELLES ; si vous avez constaté des dégâts pouvant être imputés à ces phénomènes, venez vous faire connaître en Mairie ; nous déposerons cette demande le 15 février 2015 donc vous avez jusqu'à cette date pour vous faire connaître.

Pour un petit éclairage

Notre village a la particularité d'avoir 2 opérateurs concernant l'électricité.
EDF pour une partie périphérique du village et la campagne, le cœur du village par ESL Régie de Lavaur.
Une régie électrique représente encore un intérêt pour notre commune pour vous, consommateurs.
Même tarif de vente aux particuliers, car si l'achat de l'électricité se négocie, le prix de vente est le même pour tous puisque fixé par l'Etat. Une facturation via le trésor public peut nous amener une certaine souplesse de paiement.
L'avantage réside dans le fait, d'avoir pour interlocuteur une entreprise à taille humaine avec une écoute et une réactivité plus immédiate et efficace, des techniciens avec les mêmes formations.

Certains travaux effectués pour des particuliers par la régie sont de moindre coût ; les mâts d'éclairage public de la place ont été pris en charge par le budget de cette même régie.
Le Conseil Municipal gère la régie : 5 conseillers municipaux, un technicien en garantissent le bon fonctionnement et préservent vos intérêts ; dernier argument et non le moindre une partie des taxes est reversée à notre commune.

Donc en globalité REGIE et ESL nous offrent de belles satisfactions.

La vie associative et culturelle

St Paul peut être fier de sa vie associative. Qu'elles soient sportives, culturelles, d'animations ou sociales, les nombreuses associations de notre village tissent un lien adapté à tous les âges toutes classes confondues. Elles sont le poumon de notre communauté. La mairie met en place tous ses moyens afin de répondre au mieux aux souhaits des bénévoles. Par la mise à disposition gratuite des salles communales, par l'aide permanente de nos équipes techniques, par le prêt de matériels et bien sûr la mise en place des subventions. Et c'est grâce à cette riche vie associative que de grandes manifestations peuvent voir le jour. Nous en avons eu la preuve cet été.

Le comité des fêtes nous a rassemblé sur la place du village autour d'un succulent méchoui de cuisse d'agneau et a ravi les danseurs de tous âges. 14 juillet oblige, un superbe feu d'artifice a clôturé ce long week-end festif. Et c'est en août que notre célèbre vide grenier a battu son record de fréquentation. C'est sous une belle journée ensoleillée que près de 15000 personnes ont envahi notre village.

Le marché de nuit a remporté un vif succès tout comme le traditionnel concours de pétanque du 15 août.

C'est un autre concours de pétanque qui a eu lieu en septembre. Le trophée Christian Julié réunit les associations de Saint Paul et de Damiatte dans une ambiance très conviviale et sympathique.

L'année écoulée a été soulignée par quelques expositions comme celle de Jaurès et se terminera avec les nombreuses activités au profit du Téléthon.

TELETHON

Grâce à votre implication, de nombreuses animations ont égayé la vie de nos deux villages du 22 novembre jusqu'au 7 décembre 2014.
Votre participation a permis de récolter 5750 € qui ont été reversés à l'AFM. La moyenne par habitant est pratiquement de 3 €, ce qui est exceptionnel.

Félicitations et Merci à tous.

Un nouvel espace pour nos talents

Le succès de l'exposition Artéfact en mai dernier à la Maison du Pays d'Agout et du Lautrécois est la preuve qu'il existe un réel intérêt pour la culture sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Commune a décidé de mettre en œuvre un nouvel espace d'exposition dans les locaux récemment rénovés de l'Office de Tourisme de Saint-Paul. Une occasion de faire vivre ce lieu par des animations permanentes et d'aider à la promotion du savoir-faire.

Peintres, sculpteurs, céramistes, artistes en tous genres ainsi que des producteurs locaux se succèderont toutes les trois semaines. Le premier vernissage du 2 décembre autour de Michel Goldstyn, céramiste, Amaed, ferronnier d'art et Jean-Pierre Baïlé, peintre a attiré de nombreux connaisseurs et amateurs d'art qui se sont fait un plaisir de communiquer avec les artistes. Nous sommes ravis que l'investissement de la commune de Saint Paul soit judicieux et approprié.

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer…

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Nos agents recenseurs : Lucie JULIE et Catherine ADERNO

Médiathèque du Lautrécois-Pays d'Agout

(site de Saint Paul Cap de Joux)

Tél : 05 63 75 97 27

mediastpaul.pays.agout@orange.fr

Samedi 15 novembre, la médiathèque a ouvert ses portes de 10 h à 15 h pour fêter ses 20 ans.

Gâteaux, boissons et un petit cadeau attendaient les visiteurs.

L'animation s'est organisée autour de jeux en rapport avec la BD pour les enfants, et la rencontre avec Max LOBE auteur (d'origine camerounaise) de deux romans

« La trinité Bantou » et « 39, rue de Berne »

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Pendant les fêtes de fin d'année la médiathèque sera fermée du

mercredi 24 décembre au samedi 03 janvier inclus

Heures d'ouverture :	**Lundi**	**de 15 h 30 à 18 h**
	Mercredi	**de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30**
	Samedi	**de 9 h 30 à 12 h**

L'équipe des bénévoles vous souhaite de très bonnes fêtes

CENTRE DE SECOURS DE SAINT-PAUL

POURQUOI PAS VOUS ?

De manière générale, le corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn souffre d'un manque de sapeurs-pompiers volontaires. Ces difficultés se retrouvent également dans l'Ouest du département, y compris au centre d'incendie et de secours de Saint-Paul- Cap-de-Joux.

Le CIS St-Paul ne manque pas d'attraits : la caserne fait l'objet d'un projet de réhabilitation et elle abrite une équipe dynamique et soudée, sous les ordres de son chef de centre, le Lieutenant Arnaud BARBILLON.
Aujourd'hui, les 24 sapeurs-pompiers qui composent l'effectif st-paulais assurent environ 350 interventions chaque année et tout renfort en personnel serait le bienvenu.
Les conditions d'engagement étant décrites ci-dessous, tous les candidats peuvent d'ores et déjà contacter le **Ltn BARBILLON : 06.71.23.55.91**.

En France, 204 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous ?

Le volontariat, un engagement citoyen

Voici les principales conditions d'engagement au SDIS du Tarn :

- Etre âgé de 17 à 55 ans. Une autorisation parentale est nécessaire pour les jeunes de moins de 18 ans.

- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- Se trouver en position régulière au regard du service national.

- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées (examen lors de l'engagement).

- Résider à proximité du centre de secours (maxi 12 minutes).

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite, en principe au grade de sapeur 2ème classe. La première année constitue une année probatoire. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Votre dossier de candidature : pour vous engager en qualité de sapeur-pompier volontaire, vous pouvez contacter le chef du centre de secours de Saint-Paul, qui vous communiquera le dossier à élaborer.

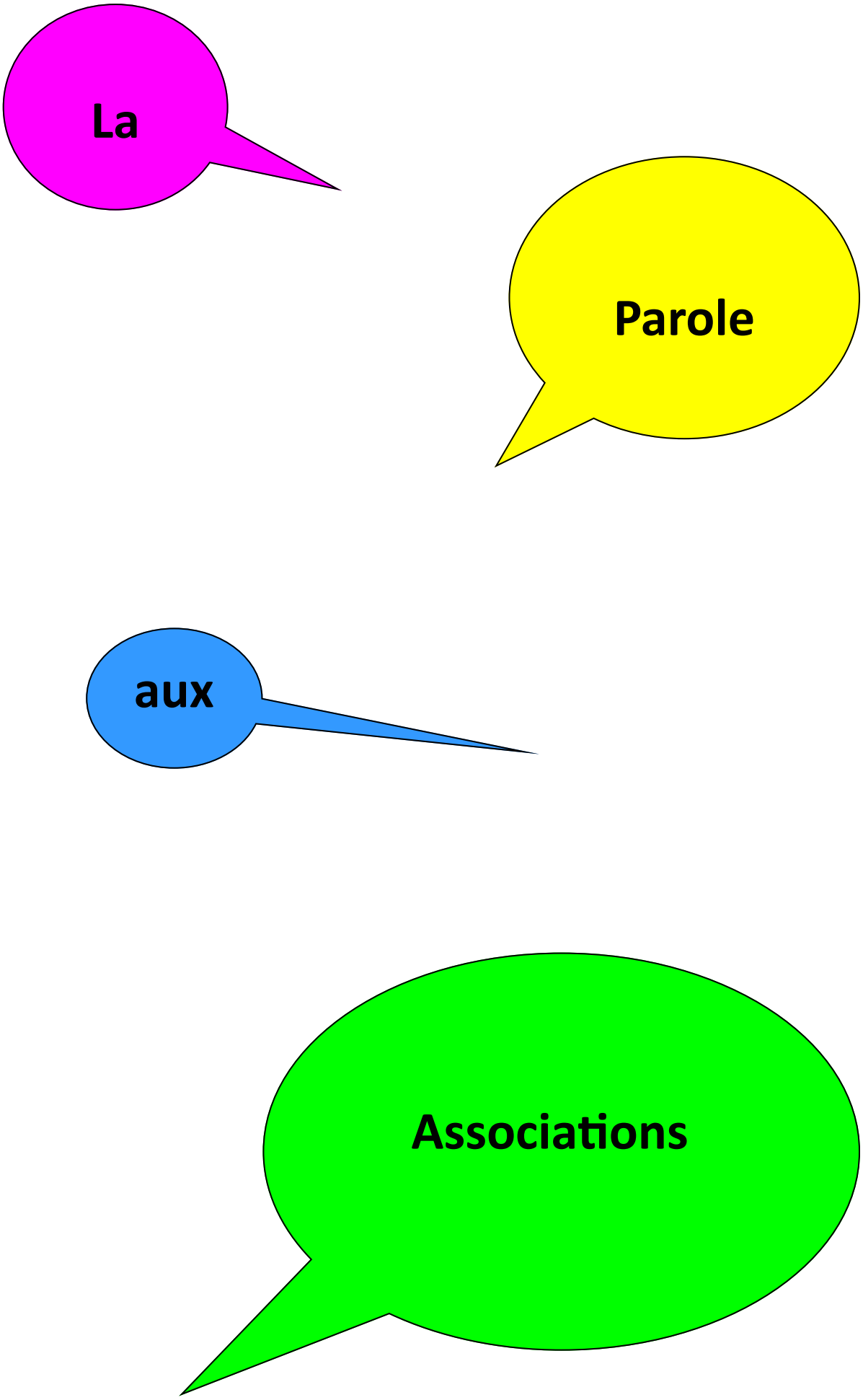
La
Parole
aux
Associations

CHEZ LES « COCAGNOUS » : QUEL AUTOMNE !

Dans notre association, nous n'avons pas pour habitude de rester les deux pieds dans un même sabot et, au cours de cet automne, ça n'a pas vraiment pas été le cas.

Nous avons débuté, dés la rentrée, par un grand loto le 21 septembre avec, comme toujours, beaucoup de succès.
Du 27 septembre au 4 octobre, nous sommes allés visiter la Toscane avec Florence, Pise, pour les sites les plus connus, mais également les ***Cinque Terre*** *et* ***l'île d'Elbe****. Ces deux dernières destinations sont assez peu visitées, mais quelle splendeur ! Tout d'abord la première. Ce sont cinq petits villages accrochés à flan de montagne, avec les pieds dans la mer, que nous avons abordés en bateau. Le meilleur moyen pour en découvrir la beauté. Entre ces villages, il y a des vignes en terrasses qui, d'après notre guide, et en longueur cumulée, font la distance de la muraille de Chine. Le travail de l'homme est impressionnant! Comme le disait si bien* ***Nino FERRER*** *« on dirait le Sud ». Avec ses ruelles en pente et en calades et le linge accroché aux fenêtres. Vraiment typique. Ensuite, l'île d'****Elbe****, avec ses routes très sinueuses, dont certaines donnent le vertige, tellement elles surplombent la mer de très haut. Une île très peu peuplée, où ses petits villages de montagne sont magnifiques et à découvrir. Je ne vais pas bien sûr, m'étaler sur* ***Florence et Pise****, sites très connus, qui sont assurément splendides et ont une valeur architecturale inestimable.*
En résumé, un très beau, mais fatiguant voyage, où nos vieilles jambes ont été mises à rude épreuve. Cependant, le jeu en valait la chandelle. Le 16 octobre, nous avons servi notre second repas d'anniversaire de l'année, en fêtant les 60 ans de mariage de ***Pierre et Odile CLARENC****, qui ont offert pour l'occasion, un excellent vin de dessert, aux quelques 130 convives, tandis que le club leur remettait des cadeaux souvenir. Un très bon moment de convivialité.*

Je pense, toutefois, que ce qui restera un des meilleurs moments de la vie du club, sinon le meilleur, c'est la journée du 16 novembre. En effet, nous avons réussi à remplir deux fois la salle des fêtes dans la journée, pour assister au magnifique spectacle ***« JEAN d'ici, FERRAT le cri ». Jean Marc et Cécile MOUTET,*** *nous ont présenté magistralement, la vie et la carrière de ce grand Monsieur qu'était* ***Jean FERRAT****.*

salle comble pour le spectacle Jean FERRAT

Il est passé dans le public, comme un grand frisson et une grande émotion et, je pense aussi, quelques larmes de bonheur. D'ailleurs, à la fin, celui-ci a applaudi debout durant de longues minutes et, nombreux sont ceux qui sont venus faire part de leurs impressions sur notre livre d'or. Un mot sur ce magnifique public. Il est souvent venu de loin : ***Mirandol Bourgnounac*** *(un car),* ***Cordes, Milhars****,* ***Moulin Mage et Lacaune, Decazeville (12) et Auterive ou Revel (31****) mais également le club des* ***Boutons d'Or de Lavaur*** *(une quarantaine de personnes).*

Un grand merci à tous ces gens qui ont fait, que cette journée sera à marquer d'une pierre blanche dans la petite histoire de notre association.

J-Marc MOUTET habite le personnage

Je ne peux terminer sans dire un grand merci à tous les bénévoles, qui ont assuré le service d'ordre pour faire savoir, que nous serons partenaires de l'équipage n°756, qui va participer entre février et mars au ***4 L Trophy****.*
C'est un rallye à but humanitaire, regroupant 1500 équipages qui vont, à travers le désert, apporter du matériel scolaire dans des écoles du sud marocain. Ainsi, nous sommes heureux d'apporter notre soutien à ***Manon TORDJMAN*** *et* ***Marjorie COMBES COUSTET*** *qui, malgré leur jeune âge, n'ont pas hésité à se lancer dans l'aventure, pour réaliser leur rêve. Bravo à elles deux et bon voyage.*

Les vainqueurs du Marathon de la belote

Le 9° marathon de la belote a connu un gros succès puisque 89 équipes y ont participé plus 13 personnes au concours de rami soit un total de 230 personnes environ pour partager la soupe au fromage. Ce concours nous a permis de faire un chèque de 2700 € au responsable de l'AFM.

Je ne saurais terminer ces quelques lignes sans vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, une très bonne année 2015, mais surtout une excellente santé.

Y D.

L'année 2014 se termine, nous allons résumer brièvement nos activités qui ont eu lieu pendant cette période.

Nous devons en priorité remercier toutes celles et ceux qui sont venus participer au loto annuel du 19 Janvier à St Paul, qui a connu un grand succès, cela nous permet de financer une grande partie de nos dépenses, donc un grand merci à vous tous.

Le 16 Février 2014, ce fut l'assemblée générale au restaurant les Glycines avec un bon repas à la clé, il y a eu très peu de changement dans la composition du bureau, il a été reconduit comme suit : président : M. Georges Roudet, vices présidents : M. Simon Rivayran et M. Bernard de Séréville. Secrétaire : M. Roland Guiraud. Trésoriers : M. Charles Boudou et M. René Gayraud. Portes drapeaux : M. René Gayraud, M. Roger Thomières, M. Moïse Assalit, M. Roland Guiraud.

Dernièrement nous avons commémoré le 69ème anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945, cette cérémonie s'est déroulée en présence des élus du canton et de l'ensemble des associations d'anciens combattants du canton. Les majorettes de St Paul sont venues déposer un bouquet de fleurs au monument aux morts, précédé par le dépôt de gerbe de la municipalité et des anciens combattants P.G.-C.A.T.M. Après la lecture du message de la fédération nationale des prisonniers de guerre et combattants en Algérie Tunisie Maroc lu par le président des anciens combattants M. Georges Roudet et du message du ministre des anciens combattants par Mme Sophie Gilbert, Maire de Fiac, minute de silence, sonnerie aux morts, et Marseillaise clôturait cette cérémonie, un public nombreux était présent a cette cérémonie. Un vin d'honneur offert par la municipalité et une prestation chorégraphique des majorettes de St Paul clôturait cette journée.

Le 15 Octobre comme prévu nous avons eu le rassemblement départemental qui a été une réussite parfaite avec le temps qui était de la partie.

C'est sous un beau soleil d'automne que 35 drapeaux des quatre coins du département étaient présents à cette cérémonie après l'office religieux célébré par le père Isaï que nous remercions pour son accueil et sa sympathie dans un office religieux parfait ; suivait ensuite la cérémonie au monument aux morts orchestrée par l'harmonie de St Sulpice sous les ordres du maître de cérémonie le colonel Pourcel. A l'issue de celle-ci M. Eloi Amalric de Damiatte a été décoré de la croix du combattant, l'ensemble de la section lui adresse toutes leurs félicitations. Le vin d'honneur offert par la municipalité clôturait la première partie de la journée.

Correspondance : président M. Georges Roudet la Nougarede 81220 Damiatte tel : 05/63/70/63/59/ émail : georgesroudet@aol.com
Secrétaire : M. Roland Guiraud la Gréze 81500 Fiac tel 05/63/58/23/15
Trésorier : M. Charles Boudou en Gontier 81300 Moulayres tel : 0960/04/39/68

Suivait ensuite dans la salle des fêtes les discours et les remises de médailles, de porte drapeau à M. René Gayraud de Damiatte et mérite fédéral à M. Bernard Navech de la section d'Albi. Félicitations à vous et bravo à tous les récipiendaires. Un très bon repas clôturait cette journée, le rendez-vous est pris pour 2015 qui sera à Albi.

Après la cérémonie au monument aux morts défilé vers la salle des fêtes

A l'occasion de l'armistice du 11 Novembre à St Paul nous avons décoré de la croix du combattant M. Gérard Rousseau qui n'avait pas pu être présent le jour du rassemblement départemental, nous lui adressons nos vives félicitations. A l'occasion du centenaire de la grande guerre, en partenariat avec l'ONAC, nous avons fait une collecte pour le bleuet de France, merci aux jeunes bénévoles qui ont bien voulu accomplir cette mission, nous les remercions.

Comme chaque année nous nous rendrons à Albi pour la journée Nationale du souvenir de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. Soyons nombreux à l'appel de la préfecture organisatrice de cette manifestation.

Le loto annuel a été retardé faute de salle disponible, il aura lieu le Dimanche 15 Mars à 14 h 30 à St Paul. Il y aura comme d'habitude de nombreux lots, venez nombreux le meilleur accueil vous sera réservé.

Joyeuses fêtes de fin d'année et bonne et heureuse année 2015.

Correspondance : président M. Georges Roudet la Nougarede 81220 Damiatte tel : 05/63/70/63/59/ émail : georgesroudet@aol.com
Secrétaire : M. Roland Guiraud la Gréze 81500 Fiac tel 05/63/58/23/15
Trésorier : M. Charles Boudou en Gontier 81300 Moulayres tel : 0960/04/39/68

F.N.A.C.A.
Comité de SAINT PAUL CAP DE JOUX

L'année 2014 s'égraine paisiblement avec ses joies et ses peines. Notre Comité a organisé plusieurs manifestations et participé avec notre drapeau, aux cérémonies du 19 mars à ALBI, MONTREDON LABESSONNIE, CASTRES, du 8 Mai, du 11 novembre et sur invitation des comités voisins lors de l'inauguration de plaque ou autres cérémonies.

2014 n'a pas épargné nos peines, quatre camarades adhérents de notre comité sont décédés : - Le 5 janvier, Georges TOURNIER de VITERBE, notre ancien porte drapeau - le 22 février, Lucette GIUST de VITERBE - le 24 mars, Simon SIRVEN de TEYSSODE - le 7 juin, Yves SŒUR de GUITALENS L'ALBAREDE. Le jour même des obsèques d'Yves SŒUR, nous avons accompagné à sa dernière demeure Yvonne FAVARO, épouse de Jean FAVARO notre porte drapeau, figure active de notre comité. Peu de temps s'en suivi, Pierrette RIVES nous quittait après une courte maladie. Pierrette était l'épouse d'Edouard RIVES de TEYSSODE, adhérent de notre comité, elle était très impliquée dans le milieu associatif et Présidente de l'ADMR de Saint Paul. A toutes ces familles endeuillées nous renouvelons nos sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

Nous étions très nombreux à la journée grillades. Toujours à VITERBE « où aller pour être mieux ? » Village très accueillant, sa place, sa salle des Fêtes, un menu apprécié par tous, l'apéritif servi avec des moules grillées par Serge et son épouse, le repas et le service « maison FNACA », ce fut parfait. L'après midi, détente, pétanque, jeux de cartes, promenade, chacun trouva sa distraction et tard dans la soirée un repas allégé termina cette belle journée du 24 août.

Dans le courant de l'année le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. La prochaine réunion sera la préparation de l'assemblée générale qui se déroulera début janvier. Nous vous donnons rendez-vous pour notre loto le dimanche 22 février 2015 à 14 heures 30 à la salle des Fêtes de Saint Paul et au Café des Glycines. Il sera doté de nombreux lots de valeur et le meilleur accueil vous sera réservé.

La cérémonie commémorant le 53ième anniversaire du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie se déroulera à PRATVIEL, le samedi 21 mars 2015.

A l'approche des Fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons dans la paix, de joyeuses Fêtes et une bonne et heureuse année 2015.

J.M.

ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

Notre association a été bouleversée par la disparition de sa Présidente, Madame Pierrette Rives. Nous ne verrons plus sa silhouette passer la porte du local ADMR de Saint Paul Cap de Joux.
Son décès soudain, que rien ne pouvait laisser prévoir, nous laisse dans une grande tristesse.
Madame Pierrette Rives donnait de son temps à plusieurs associations tant dans son village de Teyssode qu'à Saint Paul Cap de Joux.
Elle est décédée le 20 juillet 2014.
L'ADMR de Saint Paul représentait beaucoup pour elle. Tout le personnel, bénévoles, salariées, ainsi que les personnes aidées, appréciaient sa diligence à mettre en place un service, un plan d'aide.
Elle était présidente depuis 2003. Son dévouement, son énergie naturelle et son assiduité au travail faisaient d'elle le pilier de l'association. Il lui tenait à cœur de superviser tout, de prendre les responsabilités mais au final, tout se décidait collectivement.
Elle a assuré le service jusqu'au bout. Nous lui devons beaucoup. L'ADMR de Saint Paul Cap de Joux ne l'oubliera pas.
Merci Madame Pierrette Rives.
Au revoir Pierrette.

Les bénévoles renouvellent leur appel auprès de personnes qui souhaiteraient venir grossir leur effectif. Toute aide, si minime soit-elle, sera très appréciée. Venez nous rencontrer lors des permanences du mardi et du jeudi.

Quelques rappels :

- *Permanences assurées au local (Rue de la république, sous la mairie) les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.*
- *Téléphone : 05.63.75.39.57*
- *La saison des calendriers de la solidarité arrive. Merci de l'accueil réservé à nos salariées.*
- *Notre **loto** annuel aura lieu dans la salle des Fêtes de St Paul, le **dimanche 11 janvier 2015, à 14 heures.** Nous vous espérons nombreux.*

Bénévoles et salariées vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Bureau

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57

Des nouvelles d'INICI

Quelques moments de vie en Pays d'Agout

Fête de la musique

Quand la musique rassemble !

Pressage du jus de pommes

Tri avant pressage

Spectacle Jaurès

Hommage et

Paroles tellement d'actualité !

Fête de la courge

Belle récolte pour la solidarité

Convivialité aux jardins partagés

Contact : Michel : 06 21 70 58 41

Pause café

Plaisir de faire ensemble ou la Pause au travail

Contact : Gisèle : 06 72 65 00 73

Et pour 2015

Fête de la musique le 21 juin,

Appel aux musiciens amateurs

Contact dès maintenant

Alain : 06 12 86 33 41

Alice : 05 63 50 04 90

Cinécran : Des films pour les petits et les grands

Les mardis 21 avril et 23 juin
18h film enfants / 20h film adultes

Association
De Plane Sylve
Ste Cécile
81220 St Paul Cap de Joux

SAINTE CECILE DE PLANE SYLVE

Le traditionnel feu de la Ste Cécile a été quelque peu perturbé par les conditions climatiques que nous avons connues cette année. Les tables avaient été dressées sur l'emplacement nouvellement réaménagé. L'apéritif commençait à être servi quand soudain le ciel s'est déchainé.
Les nombreux convives ont été contraints de se réfugier dans la chapelle afin de manger à l'abri.
Le Quadrille Occitan qui devait évoluer autour du feu à réduit son programme d'animation, c'est bien dommage. Espérons que le printemps et l'été 2015 seront plus cléments.

Journées du Patrimoine : Si de nombreux visiteurs ont regretté que la chapelle n'a pu être ouverte, comme annoncée, les dimanches après midi, cet été, ils sont venus en grand nombre lors de ces deux journées.
La plupart de ces visiteurs avaient organisé un parcours dans le Sud du Tarn en passant par Ste Cécile. Ils ont apprécié l'aménagement du cadre autour de cette chapelle, dont ils ont été fortement impressionnés par les travaux de restauration, vu l'état de ruine que montrent les photos dans les vitrines.

Le 29 Août, un très beau concert, par le groupe Soulshine Voices et The Gospel Choir, a attiré un nombreux public venu en connaisseur, enthousiasmé par ces exceptionnelles voix.
Ces voix qui résonnaient dans ces murs séculaires, ont magnifié encore plus la splendeur de cette soirée, qui a marqué les animations de l'été dans notre commune.

Fête de Ste Cécile : Le samedi 22 novembre à 11 h la messe a été célébrée par le Père Etienne et Animée par la Chorale paroissiale.
Le père Isaï, notre curé, était à Carbes pour commémorer le 30ème anniversaire du crash des 2 avions qui avait fait 13 victimes.
Le lendemain, les amateurs de lotos étaient venus nombreux dans la salle des fêtes. Un grand merci à tous.

Bonnes et heureuses fêtes et à l'an prochain

LES AILES DE LA COLLINE
AEROMODELISME
81220 ST PAUL CAP de JOUX
Teyssode - Magrin
GPS:01°56’770’’ E - 43°37’370’’ N

Les Ailes de la colline, Chez Mr PAGES Bernard
16, Rue PINEL 81220 St Paul Cap de Joux
Tél: 06 85 50 78 75
Mail: toquespas@orange.fr

Malgré une météo défavorable à la pratique de notre loisir en ce début d’année, certains d’entre nous en ont profité pour construire des modèles. En effet, deux adhérents construisent chacun un planeur avoisinant les 5 mètres d’envergure. Il s’agit, dans notre jargon, d’une « vielle plume » (un émouchet). Les essais en vol devraient avoir lieu en début d’année.

Un de nos jeunes pilotes a été lâché le 13 juillet et vole désormais tout seul, comme les autres adultes qui ont appris à piloter sur notre terrain.

Comme les années précédentes, nous nous sommes rendus dans des démonstrations départementales ainsi que hors département.

Grâce à l’investissement de chacun, l’aménagement du site est pratiquement terminé et nous permet ainsi de voler dans de bonnes conditions. Seul l’entretien classique demeure.

Pour l’année 2015, plusieurs manifestations sont prévues :

- *passage d’épreuves de QPDD (qualifications de pilotes de démonstration) qui permet aux lauréats de se rendre sur des démonstrations ouvertes au public.*

- *bourse d’échange et rencontre inter clubs.*

A ce jour, les dates ne sont pas encore fixées.

Nous espérons ainsi faire connaître notre club et sensibiliser de nouveaux pilotes.

Pour tout renseignement, n’hésitez pas à contacter :

Bernard au 06.85.50.78.75 ou

Roland au 06.31.91.55.90

Les Pimprenelles St Paulaises

Participation à la marche pour la recherche sur les maladies rares – Lautrec 81 - septembre 2014

La saison dernière a été très riche en événements pour notre troupe ; Bien sûr de nombreuses prestations lors des fêtes de village de notre communauté de commune du Lautrecois–Pays d'Agout : St Paul, Damiatte, Serviès, Guitalens-l'albarède, Hameau de Beauzelle, qui ont permis à chacun de découvrir et d'apprécier les prestations et nouvelles chorégraphies mises en place et coordonnées par nos fidèles entraineuses Maryse ESTIVAL & Séverine LAURENS. Mais, les Pimprenelles St Paulaises savent aussi répondre présentes à d'autres occasions comme lors de la fête de la musique ou s'exporter aux festivals des majorettes de Caussade (82) ,et Lacaune, 1ère participation au corso fleuri de la St Privat à Carmaux, ou bien encore lors de la 1ére marche organisé par la fondation Groupama contre les maladies rares à Lautrec.

Pour équiper nos « petites artistes » par l'achat de tenues chaudes et de capes imperméables, nous avons organisé une bourse aux jouets et vêtements, une bourse aux vêtements, un repas Aligot, le 1er LOTO de notre histoire et aussi élaboré et diffusé notre 1er calendrier. Ces opérations seront renouvelées en cette fin d'année car il y reste encore l'acquisition des fameuses bottes qui finaliseront l'équipement vestimentaire. Nous vous remercions par avance pour le bon accueil que vous réserverez à nos majorettes qui se présenteront à votre domicile et de votre présence nombreuse à notre ***LOTO : Samedi 13 décembre 2014 à 20h30 Salle de fêtes de St PAUL.***

Depuis début septembre, les 46 jeunes filles et leur porte-drapeau issus de la Communauté de communes et de quelques communes alentours participent aux entraînements du vendredi soir à la salle des fêtes de St Paul de 18H00 à 19H30 et en complément le samedi après-midi, à la salle des sports de Damiatte où par petits groupes elles préparent certaines chorégraphies, les futurs défilés ainsi que la mise au point de certaines évolutions en vue de participer à des compétitions.

…/…

L'année 2015 sera marquée par un évènement majeur pour les Pimprenelles avec l'organisation du ***1er festival de Majorettes et pompom's girls de Saint Paul Cap de Joux le samedi 16 mai 2015*** *:*

Après avoir été accueilli de fort belle manière lors de festivals régionaux, le temps est venu pour nous de montrer que nous pouvons être aussi des hôtes de qualité. Au programme : Défilés en matinée et démonstrations tout l'après-midi sur la place du village avec de nombreuses évolutions des différentes troupes présentes, restauration possible sur place sur réservations.

Les entraîneuses, les Pimprenelles et les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de réussite pour la nouvelle année.

Le bureau

ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT

礼儀 勇気 誠 名誉 謙虚 敬尊 自制 友情

JUDO 柔道 JUJITSU 柔術

Cours de JUDO & de JUJITSU à DAMIATTE

adultes

enfants

LE MARDI, LE MERCREDI, LE VENDREDI & LE SAMEDI

友情 AMITIE

勇気 COURAGE

誠 SINCERITE

名誉 HONNEUR

謙虚 MODESTIE

敬尊 RESPECT

自制 CONTROLE DE SOI

礼儀 POLITESSE

Une discipline pour toute la famille

Idéal pour **canaliser l'énergie** des plus jeunes, le judo contribue au **bon développement physique et psychologique** de l'enfant dès l'âge de 4 ans.

Respect, politesse, amitié… Le judo véhicule de nombreuses valeurs issues du code moral de la discipline, et permet à l'enfant de pratiquer un sport qui va au-delà de l'activité physique pure.

En pratiquant le judo, votre enfant développera sa **motricité**, son **équilibre** et sa **concentration**, pour exploiter au mieux ses possibilités.

Informations au 05.63.75.24.33

ou par e-mail : **contact@amdpa.com**

Site web : **www.amdpa.com**

*cours de baby judo pour les enfants nés à partir de 2010

cours de ju-jitsu à partir de 14 ans

FF judo

L'association de Gymnastique Féminine Saint-Paulaise vous souhaite à tous, petits et grands, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que tous nos vœux pour la nouvelle année

GYM ENFANTS

Grandir en forme en s'amusant

***Enfants de 3 à 6 ans, nés entre 2009 et 2011**

Tarif : inscription pour l'année 2014/2015 : 75€
Cours le mercredi de 17h30 à 18h30 – Salle des sports de Damiatte

NOUVEAU CETTE ANNEE *: danse contemporaine pour les enfants âgés de 4 à 8 ans et plus (3 groupes). Le lundi de 17h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Damiatte*

Tarif *: 145 € pour l'année*

GYM ADULTES

Tarifs :
- 90 € pour l'année pour deux cours
- 75 € pour l'année pour un cours

Abdos Fessiers

Renforcement Musculaire

RENFORCEMENT MUSCULAIRE, le mercredi de 20h30 à 21h30 à la salle des sports de Damiatte

ZUMBA fitness

ZUMBA fitness

ZUMBA FITNESS, le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Damiatte

ZUMBA STEP, le jeudi de 19h00 à 20h00 à la salle des sports de Damiatte

Alors n'hésitez pas à venir régulièrement consulter notre site web et page EPGV

A l'adresse : http://gymstcap.wix.com/gym-saint-paul Et/ou : http://www.sport-sante.fr/

E-mail : gymvolontaire-081178@epgv.fr

30 ième anniversaire !

Trente ans, voilà trente ans que le voyage a commencé.

Que de souvenirs amassés aux plis de la mémoire !
Au gré des vents, des marées, l'association poursuit son bonhomme de chemin, le nez dans les étoiles, un œil sur l'horizon, franchissant tant bien que mal les obstacles, abolissant une à une les barrières de l'espace, du temps et celles non moins ténues qui séparent les hommes.

Pour fêter son trentième anniversaire, l'association retrouve, non sans émotion,
le parc du Château de Scalibert qui fut le berceau de son histoire.

De fait, le thème choisi ne pouvait qu'être en relation avec le passé de notre terroir.

De quoi s'agit-il ?
Chacun le sait, 2015 commémorera le 70ème anniversaire de la Libération (8 mai 1945).

Un personnage hors du commun,
vivra intensément cette période dramatique de l'histoire de notre pays.

Pionnier de l'Aéropostale, héros de la Résistance, Compagnon de la Libération, il fut aussi maire de Saint Paul Cap de Joux durant deux mandats (1965-1977). Associé à celui de son épouse Odette, héros de la résistance, le groupe scolaire porte son nom.

Cet homme d'exception que beaucoup d'entre nous ont connu, c'est Gaston VEDEL.

Gaston VEDEL

l'AviateuR

Compagnon de la Libération

Le spectacle qui retracera son extraordinaire parcours sera produit en nocturne

les 23, 24, 25, 26 juillet 2015 suite aux répétitions qui s'échelonneront sur site courant juillet.

En janvier prochain, l'association adressera une « information » à l'ensemble des habitants de Saint Paul - Damiatte et des environs. Elle permettra d'évaluer nos forces.

Car bien évidemment et comme toujours, ce projet ne saurait aboutir sans une large participation et l'enthousiasme du plus grand nombre.

Dans l'attente de nous retrouver pour cette belle aventure, à toutes et a tous,

Bonnes et Heureuses Fêtes

... *et à l'an qui vient !*

Lous Desferrats ...

Association de Randonnée Pédestre
Damiatte - St-Paul

Quelques nouvelles des Desferrats !...

L'été particulièrement perturbé n'a pas réussi à démotiver les « accros » de la randonnée qui ont poursuivi imperturbablement, leurs sorties estivales à la journée, tous les mercredis, alternant des circuits en Montagne, Noire, Monts de Lacaune ou Gaillacois.

Le dimanche 31 Août, sous un soleil radieux, avait lieu à la Base de Loisirs Vère-Grésigne près de Castelnau de Montmiral, la journée « **Détente en famille** » qui a réuni 16 participants particulièrement satisfaits de se retrouver autour d'un barbecue organisé sur place, agrémenté de diverses gourmandises offertes par les uns et les autres.
Le matin, histoire de se mettre en appétit, la plupart ont participé à la randonnée organisée sur le très beau sentier du Château Lagarde, long de 11 km.

Fin mai-début juin 2014, Le Comité Départemental nous a confié les missions de **rebaliser** le Sentier de St-Sébastien à Puylaurens et de **vérifier** une portion de la Voie Romaine depuis St-André jusqu'à Puylaurens. Ce travail a pu se réaliser grâce à l'implication de nouveaux adhérents qui ont œuvré avec sérieux et efficacité aux côtés des « anciens ».

Nos deux amies Véronique et Joëlle, ayant acquis en septembre, leur diplôme d'animatrice en **Marche Nordique**, sont à présent opérationnelles (ou presque ! puisque l'une d'elles est momentanément indisponible suite à un accident survenu en randonnée).
Durant tout le mois d'Octobre des séances gratuites de « découverte » ont été proposées tous les dimanches matin à celles et ceux qui souhaitaient expérimenter ce concept.
A présent, pour les personnes qui veulent poursuivre cette activité, il leur est demandé de s'affilier au club de randonnée et obtenir la licence de la FFRP.
Les séances ont lieu le dimanche matin (actuellement une fois tous les 15 jours, en attendant le rétablissement de la 2ème animatrice)
Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à Véronique ROQUES,
tél : 06 79 46 09 05 ou roquesvero@orange.fr

Une nouvelle fois, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a sollicité notre club pour organiser la manche de la Coupe de France du **Rando-Challenge** Midi-Pyrénées qui se déroulera le dimanche 26 Avril 2015 sur la commune de Damiatte.
Une petite équipe est déjà à pied d'œuvre pour répertorier tous les axes de travail pour lesquels nous aurons besoin de bonnes volontés pour en assumer les responsabilités.

Tout comme en 2011 avec l'organisation de la Rando Occitane, voici donc une nouvelle occasion de donner un coup de projecteur sur notre territoire. Cette manifestation à caractère ludique, est ouverte à tous : licenciés et non licenciés qui ont envie, par équipes de 3 personnes, de tester leurs connaissances sur la faune, flore, patrimoine, orientation etc….
De plus amples renseignements seront communiqués le moment venu.

A présent comme l'année 2014 est sur le point de nous « tirer sa révérence », tous les membres du club des Desferrats vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2015.
Que votre sentier soit jalonné de plein d'éclats de joie !

Ping Saint Paulais, à la table des meilleurs

Dans la droite ligne de la saison passée, le Ping Saint Paulais a bien démarré la nouvelle saison. Si l'Assemblée Générale de juin dernier avait mis en valeur de très bons résultats sportifs, il est probable que dans quelques mois, l'Assemblée générale 2015 en fasse de même.

A cette heure, le nombre de licenciés a déjà dépassé les 120 licenciés et il y a fort à parier que le PSP fera encore mieux que la saison passée.

En matière de promotion, l'association réalise de nombreux articles de presse dans les journaux locaux.

Les Tournois internes, à l'image des tournois de l'été dernier, ouverts aux licenciés et non licenciés se déroulent dans une excellente ambiance. Chacun d'entre vous peut ainsi contacter le club pour y participer. Le club a même eu l'honneur d'un média national et d'apparaître deux fois sur le site Internet Ilosport, site appartenant au groupe L'Equipe. Le site Internet et la page Facebook du club rencontrent aussi un large public.

En matière purement sportive, l'association comporte une équipe de techniciens tous formés qui secondent Kévin chaque semaine.

La section baby ping propose plein de jeux éducatifs aux enfants de 4/7 ans. En groupe restreint, les enfants s'amusent énormément et en redemandent.

Toujours sur le site de Saint Paul, les plus grands n'ont jamais été aussi nombreux et remplissent les 15 tables.

Les premières compétitions Interclubs Tarn-Aveyron, Tournoi Poussins-Benjamins, Critérium fédéral ont déjà permis d'engranger de nombreux titres et médailles.

Meilleur club tarnais depuis 5 ans, le PSP entend bien le rester et chacun se mobilise au quotidien.

Nos benjamins, vainqueurs des Interclubs

Le plaisir de s'entraîner

En championnat par équipes, les 6 équipes rassemblent une bonne trentaine de joueurs et joueuses. Nos deux équipes de Régionale (Régionale 1 et 3) espèrent bien se maintenir. Pour les autres, (Départementale 1, 2 et 3), l'ambition est avant tout de prendre du plaisir à jouer et pour les plus jeunes progresser, prendre confiance et expérience.

Dernièrement, la salle de Saint Paul a vu se jouer le premier tour du Championnat régional par équipes féminin. 12 équipes et plus de 50 joueuses se sont affrontées. Le PSP a mis tout son savoir faire pour promouvoir la pratique féminine et il souhaite en faire de même avec la pratique des « seniors » (personnes de plus de 50/60 ans). Un projet devrait être mis en place d'ici la fin de saison. Kévin Louarn sera l'initiateur de ce projet innovant.

L'école de ping du PSP

Kévin Louarn, un entraîneur heureux

En cette fin d'année, le PSP profite du bulletin pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à chacun et chacune. Il remercie aussi tous ses partenaires publics et privés, adhérents et amis pour la confiance et le soutien qu'ils lui témoignent. Les soutiens financiers (et matériels) tels que celui de la mairie de Saint Paul méritent aussi d'être salués et les administrateurs du club remercient sincèrement l'équipe municipale.

Dans un club ou chacun a sa place ou les plus jeunes côtoient régulièrement les plus anciens, les valeurs du PSP sont portées par chacun des bénévoles. Vous pouvez vous aussi rejoindre notre association. Contactez ainsi Kévin au 06 17 51 78 02 et consultez le site www.pingstpaulais.com

Basket Damiatte Saint Paul

Cette saison 2014/2015 le B.D.S.P compte 74 licenciés, soit 16 de plus que l'année précédente, répartis en 6 équipes et quelques dirigeants.

Les équipes jeunes U9, U11, U13 et U17 évoluent en championnat départemental.

Pour nos plus jeunes, qui jouent sous forme de plateau, l'initiation, la découverte de notre sport et le plaisir de jouer sont les objectifs visés il n'y a pas de classement à l'issue des plateaux.

Les U11 quant à elles évoluent en championnat avec des matchs aller-retour sans classement et rencontrent des équipes mixtes.

Les U13 jouent en niveau 2 du championnat départemental et sont premières avec 3 matchs joués dont 2 gagnés, elles ont, dans leur poule, les clubs de Carmaux, Gaillac, Castres, Cunac/Lescure et Rabastens.

Les U17 évoluent elles aussi en département en niveau 2, elles rencontrent les clubs de Mazamet, Vielmur, Réalmont et Saint Sulpice et sont premières au classement avec 3 matchs et 3 victoires.

Notre équipe sénior compte 14 joueuses et se classe quatrième de sa poule en championnat Régional 2 avec 8 matchs joués et 6 victoires. Elles rencontrent des clubs de l'Aveyron comme B.C des Lacs, Druelle, Rodez…des clubs du Tarn et Garonne : Montech, Golfech…. Mais aussi des clubs de la région toulousaine… Elles font un bon début de saison, espérons que cela continue pour viser, peut-être, la montée en Régionale 1.

Depuis deux ans une équipe loisir s'est montée avec des jeunes et « un peu moins jeunes », des « papas », des « mamans » et c'est dans un esprit de convivialité et de partage qu'ils s'entraînent le lundi soir de 19h30 à 21h, ils feront quelques matchs amicaux avec des clubs voisins.

Cette saison le B.D.S.P organise deux lotos le premier était en Octobre et le second aura lieu le samedi 28 mars 2015 à 20h30 à Saint Paul, venez nombreux le meilleur accueil vous sera réservé.

Vous trouverez ci-joint le calendrier de toutes nos équipes confondues. Nous vous attendons nombreux autour du terrain de la salle des sports Gilbert Léarte à Saint Paul Cap De Joux pour venir encourager les enfants de nos villages.

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne fin d'année et de bonnes fêtes.

MME VERP Aurore.

Recrute

Le Handball club Graulhétois a démarré sa deuxième saison le 10 septembre. Cette année trois sessions d'entraînement seront proposées au Gymnase Primault, Stade Noël Pélissou :

- *- Le mercredi, de 16h30 à 18 heures, pour les équipes 9/10 ans (8 ans dérogatoire), 11/12 ans, 13/14 ans, qui seront engagés en Championnat Départemental.*
- *- Le jeudi, de 19h30 à 21 heures, se sera au tour de l'équipe nouvellement créée - Séniors Loisirs Mixte, ouvert à tous– pour ceux qui veulent prendre part à une pratique sportive enthousiaste et en souplesse afin de maintenir leur forme.*
- *- Le samedi matin, de 9h00 à 10h00, aura lieu l'école de découverte « Pichou Hand », pour les 6à 8 ans. (possible 9/10 ans)*

Le Club recrute des joueurs ou joueuses soient débutants, ou confirmés et un Animateur/ Entraîneur Hanball bénévole, ainsi qu'un jeune de 15 à 18 ans attiré par l'arbitrage (formation assurée).

Toutes les personnes intéressées par la pratique du handball peuvent rejoindre le club, sans hésiter, le meilleur accueil leur sera réservé.

Pour celles et ceux qui hésitent, le club propose trois séances entièrement gratuites avant de s'engager définitivement pour une licence sportive.

Pour de plus amples renseignements : Henri Cardinale, Président du club, en téléphonant au 06 95 00 80 65.

LES PAGES JAUNES LOCALES ☎

ARTISANS

Charpente menuiserie	M. ESTIVAL	05 63 70 50 57
Menuiserie Peinture Plaquiste	M. FELIX	06 61 61 10 76
Plomberie	M. CARRAUSSE	05 63 70 68 74 - 06 80 33 07 18
Plomberie Chauffage Ramonage	M. TOURNIER	06 67 31 94 57
Plaquiste Jointeur	M. BOUCHAREB	05 63 70 42 89 - 06 88 56 32 90
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Electricité - Plomb. Chauff	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97
Electric. Plomb. Antenniste Electroménager	M. MADEIRA «LUIS ELEC»	06 79 76 30 40
Au Gres de vos Enduits	Mme TEXIER	06 22 66 88 44

COMMERCES

UTILE		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie	M. BIGOT	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. LEFAY	05 63 70 60 24
	M. LIOTTIER	05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Mmes Corinne et Lydie	05 63 70 61 52
Sarl Nature et Croissance	M. FOURNIER	05 63 75 20 13
Fleuristes	Mme PAILLASSA «Le petit flore»	05 63 70 44 52
	Mme GAILLARD «Terre fleurie »	05 63 75 30 07
TMS Informatique	M. MOITY	05 63 75 86 60 - www.tmsi81.fr
Nature et Beauté		06 26 42 93 04
MEDICALOC		05 63 71 96 08
PIZZA MARCOU	M.et Mme MARCOU	05 63 72 06 94
Produits de jardinages	Comptoir des Jardins	Vente en ligne - www.comptoirdes jardins.fr

INDUSTRIES

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Maroquinerie	ART DU CUIR	05 63 70 71 19
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17
Vêtements	SGP	05 63 75 09 72

PRODUITS DU TERROIR

Productions et vente détail

CANARDS	E. et B. BARDOU « Larroque »	05.63.70.72.17
CANARD/POULETS	J. VERNHERES « La Métairie Neuve »	05.63.75.49.96
MARAICHAGE et PLANTS	J-C. BARDOU «Les Gaurels »	05.63.70.61.73
Confitures maison « Douceurs d'ici »	S. MAYNADIER Les 3 Cantons	06 66 54 60 47
MIEL TARNAIS	M. CARETTA	06 22 72 13 27

Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande			
Agneau fermier des pays d'OC-Label Rouge	F. CALAS	« Bellac »	05.63.70.72.72
	J. LANDEZ	« La Bourriette »	05.63.70.69.21
	H.C.V. MOULY	« Les Cassès »	05.63.70.68.31
	A.S.S. DAUZATS	« la Rouyrié »	05.63.70.65.36

Productions et vente de reproducteurs

OVIN Viande	Sélectionneurs Lacaune			
	Ovi-test	F. CALAS	« Bellac »	05.63.70.72.72
		J. LANDEZ	« La Bourriette »	05.63.70.69.21

PRESTATIONS DIVERSES

Matériel agricole	M. DAUZATS A.	05 63 70 65 36
Manutention - Chargement - Fumier - Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Épandage anti-limaces avec quad Travaux épareuse	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Bois de chauffage	M. DELPAS	05 63 70 69 36
	M. DUMARTIN	05 63 70 93 90
AC2RISK (prévention des risques)	M. LASCAUX	06 82 35 11 11 - info@ac2risk.fr
Broderies Retouches	Zalifaou BERNES	06 63 20 28 61
Activ Expertise Diagnostic Immobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57
Vente de Voitures	M. DELHROUM	07 78 67 01 50
Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 18 96 12 99 - 06 82 28 35 60

RESTAURATION

L'Espéranza	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37

BANQUES / ASSURANCES

Caisse d'Epargne	05 67 27 90 95	Crédit Agricole	08 10 22 43 68
Assurances Groupama	05 63 70 51 96	La Banque Postale	05 63 70 70 96

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Mairie	05 63 70 60 18 Fax : 05 63 70 50 98 e.mail :mairiesaintpaul@wanadoo.fr Site : www.saintpaulcapdejoux.fr	Communauté de Communes du Lautrécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 Fax : 05 63 70 50 21 Accueil.cclpa@orange.fr
Salle des Fêtes	05 63 70 69 84	Médiathèque	05 63 75 97 27
Salle de Sports	05 63 75 82 47	Entrepotes	05 63 75 46 90
Saint Paulaise	05 63 75 32 80	Réseau écoles	09 62 10 42 47
La Poste	05 63 70 70 96	Syndicat Initiative	05 63 50 17 01
Gendarmerie	05 63 70 83 25	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	0 972 675 081
Service des Eaux Urgences	05 63 74 34 15 06 82 66 27 01	Régie Municipale électricité ESL Dépannage Eclairage Public	05 63 83 64 80 05 63 58 03 61 05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58	Centre des Finances Publiques	05 63 70 60 30
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49	Conseil Général (Routes)	05 63 70 61 49

Nous rééditons cette rubrique des «Pages Jaunes Locales». Elles vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations locales. Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
MOULY Catherine	Les Casses	05 63 50 85 19
LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	05 63 71 22 28

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux : 09 64 27 61 32

Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Agout : 05 63 70 52 67

PROFESSIONS LIBERALES

Notaire	Maître PRIEUR-LOYAU	05 63 75 00 02
Kinésithérapeute	Mme ORHANT	05 63 70 63 72
Orthophoniste	Mme COSTEDOAT	05 63 70 94 04
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89
Dentiste	M. GAILLARD	05 63 70 64 55
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - VIGUIÉ	05 63 70 62 81
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
Ambulances - TAXI - VSL	AMBULANCES VAL DADOU	05 63 42 07 71
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Transport de Corps	AMBULANCES VAL DADOU SARL S. SALVAN	05 63 42 07 71 05 63 75 56 08
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi » Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre » Mme BERNES Zalifaou « Le Journal d'Ici »	06 23 15 43 67 0623154367@laposte.net 05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr 06 63 20 28 61 Zalifaou.bernes@laposte.net

Ligne 765

Castres > Lavaur > St-Sulpice

■ Arrêts aménagés pour les usagers en fauteuil roulant

• Jours de fonctionnement

Jours scolaires uniquement

JOURS		LUNDI À VENDREDI								ME		L À V		L M J V		LUNDI À VENDREDI					SAMEDI	
Périodes scolaires		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vacances scolaires		•	•	•		•	•	•	•			•	•		•	•	•	•	•	•	•	•
Été		•	•	•		•	•	•	•			•	•		•	•		•		•		
CASTRES	Borde Basse										12:10							17:10				
	Gare Routière ■			06:55			07:45	09:00	11:15		12:25	13:15		16:15		16:30		17:25		18:25		
	Avenue de Lavaur			07:01			07:55	09:06	11:21		12:31	13:21		16:21		16:36		17:31		18:31		
	Les Farguettes			07:03			07:57	09:08	11:23		12:33	13:23		16:23		16:38		17:33		18:33		
FREJEVILLE	L'Issartade			07:05			07:59	09:10	11:25		12:35	13:25		16:25		16:40		17:35		18:35		
VIELMUR-SUR-AGOUT	Pierre Plantée			07:13			08:07	09:18	11:33		12:43	13:33		16:33		16:48		17:43		18:43		
	Gendarmerie			07:15			08:09	09:20	11:35		12:45	13:35		16:35		16:50		17:45		18:45		
	Le Pigné			07:17			08:11	09:22	11:37		12:47	13:37		16:37		16:52		17:47		18:47		
LALBARÈDE	Centre			07:20			08:14	09:25	11:40		12:50	13:40		16:40		16:55		17:50		18:50		
GUITALENS	Centre			07:21	07:35		08:15	09:26	11:41		12:51	13:41		16:41		16:56		17:51		18:51		
ST-PAUL-CAP-DE-JOUX	Centre			07:26	07:40		08:20	09:31	11:46		12:56	13:46		16:46		17:01		17:56		18:56		
VITERBE	Le Farguetou			07:31	07:45		08:25	09:36	11:51		13:01	13:51		16:51		17:06		18:01		19:01		
LAVAUR	Carrefour Massac d)86			07:37	07:51		08:31	09:42	11:57		13:07	13:57		16:57		17:12		18:07		19:07		
	Rue Balzac (Clauzades)			07:40	07:54		08:34	09:45	12:00		13:10	14:00		17:00		17:15		18:10		19:10		
	Collège Clauzades				07:55					12:15												
	Gare routière ■	07:00	07:15	07:43	07:57	08:15	08:37	09:48	12:03	12:18	13:13	14:03	16:25	17:03	17:10	17:18	18:05	18:13	18:55	19:13	08:45	12:15
	Rond point du rouch	07:04	07:19	07:47		08:19	08:41		12:07	12:22	13:17	14:07	16:29		17:14	17:22	18:09	18:17	18:59	19:17	08:49	12:19
	Les Cauquillous	07:10	07:25	07:53		08:25	08:47		12:13	12:28	13:23	14:13	16:35		17:20	17:28	18:15	18:23	19:05	19:23	08:55	12:25
ST-SULPICE	Aire de covoiturage	07:14	07:29	07:57		08:29	08:51		12:17	12:32	13:27	14:17	16:39		17:24	17:32	18:19	18:27	19:09	19:27	08:59	12:29
	Les Hirondelles	07:16	07:31	07:59		08:31	08:53		12:19	12:34	13:29	14:19	16:41		17:26	17:34	18:21	18:29	19:11	19:29	09:01	12:31
	Le Vaquaral	07:17	07:32	08:00		08:32	08:54		12:20	12:35	13:30	14:20	16:42		17:27	17:35	18:22	18:30	19:12	19:30	09:02	12:32
	Centre	07:20	07:35	08:03		08:35	08:57		12:23	12:38	13:33	14:23	16:45		17:30	17:38	18:25	18:33	19:15	19:33	09:05	12:35
	Gare SNCF ■	07:22	07:37	08:05		08:37	08:59		12:25	12:40	13:35	14:25	16:47		17:32	17:40	18:27	18:35	19:17	19:35	09:07	12:37

TARNBus
DÉPARTEMENT DU TARN
Tél : 0811 990 081
(appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
e-mail : tarnbus@cg81.fr
Site www.tarnbus.tarn.fr

Ligne 765

St-Sulpice > Lavaur > Castres

■ Arrêts aménagés pour les usagers en fauteuil roulant

• Jours de fonctionnement

Jours scolaires uniquement

JOURS		LUNDI À VENDREDI											ME	L À V	ME	L À V				L M J V	L À V			L M J V	L À V		SAMEDI	
Périodes scolaires		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vacances scolaires			•	•	•			•	•	•	•	•		•		•	•	•	•		•	•	•		•	•	•	•
Été			•	•				•	•	•		•		•			•	•	•		•		•			•		
ST-SULPICE	Gare SNCF ■		06:20	06:50	07:05	07:20	07:25	07:30	07:45	08:20	11:00	11:50		12:50	13:40	14:30		16:00	16:30		16:50	17:20	17:45	18:00	18:30	18:45	08:20	11:50
	Centre		06:23	06:53	07:08	07:23	07:28	07:33	07:48	08:23	11:03	11:53		12:53	13:43	14:33		16:03	16:33		16:53	17:23	17:48	18:03	18:33	18:48	08:23	11:53
	Le Vaquaral		06:24	06:54	07:01	07:24	07:29	07:34	07:49	08:24	11:04	11:54		12:54	13:44	14:34		16:04	16:34		16:54	17:24	17:49	18:04	18:34	18:49	08:24	11:54
	Les Hirondelles		06:26	06:56	07:11	07:26	07:31	07:36	07:51	08:26	11:06	11:56		12:56	13:46	14:36		16:06	16:36		16:56	17:26	17:51	18:06	18:36	18:51	08:26	11:56
	Aire de covoiturage		06:28	06:58	07:13	07:28	07:33	07:38	07:53	08:28	11:08	11:58		12:58	13:48	14:38		16:08	16:38		16:58	17:28	17:53	18:08	18:38	18:53	08:28	11:58
LAVAUR	Les Cauquillous		06:33	07:03	07:18	07:33	07:38	07:43	07:58	08:33	11:13	12:03		13:03	13:53	14:43		16:13	16:43		17:03	17:33	17:58	18:13	18:43	18:58	08:33	12:03
	Rond point du Rouch		06:37	07:07	07:22	07:37	07:42	07:47	08:02	08:37	11:17	12:07		13:07	13:57	14:47		16:17	16:47		17:07	17:37	18:02	18:17	18:47	19:02	08:37	12:07
	Gare routière ■	06:40	06:42	07:12	07:27	07:42	07:47	07:52	08:07	08:42	11:22	12:12	12:15	13:12	14:02	14:52	16:00	16:22	16:52	17:10	17:12	17:47	18:07	18:22	18:52	19:07	08:42	12:12
	Collège Clauzades												12:18							17:13								
	Rue Balzac (Clauzades)	06:41	06:43					07:53		08:43		12:13	12:19	13:13	14:03		16:01			17:14	17:13		18:08					
	Plaine de Borie	06:43	06:45					07:55		08:45		12:15	12:21	13:15	14:05		16:03			17:16	17:15		18:10					
VITERBE	Le Farguetou	06:49	06:51					08:01		08:51		12:21	12:27	13:21	14:11		16:09			17:22	17:21		18:16					
ST-PAUL-CAP-DE-JOUX	Centre	06:54	06:56					08:06		08:56		12:26	12:32	13:26	14:16		16:14			17:27	17:26		18:21					
GUITALENS	Centre	06:59	07:01					08:11		09:01		12:31	12:37	13:31	14:21		16:19			17:32	17:31		18:26					
LALBARÈDE	Centre	07:00	07:02					08:12		09:02		12:32		13:32	14:22		16:20				17:32		18:27					
VIELMUR-SUR-AGOUT	Le Pigné	07:03	07:05					08:15		09:05		12:35		13:35	14:25		16:23				17:35		18:30					
	Pierre Plantée	07:05	07:07					08:17		09:07		12:37		13:37	14:27		16:25				17:37		18:32					
	Gendarmerie	07:07	07:09					08:19		09:09		12:39		13:39	14:29		16:27				17:39		18:34					
FREJEVILLE	L'Issartade	07:12	07:14					08:24		09:14		12:44		13:44	14:34		16:32				17:44		18:39					
CASTRES	Les Farguettes	07:14	07:16					08:26		09:16		12:46		13:46	14:36		16:34				17:46		18:41					
	Avenue de Lavaur	07:16	07:18					08:28		09:18		12:48		13:48	14:38		16:36				17:48		18:43					
	Zola	07:19	07:21					08:31		09:21		12:51		13:51	14:41		16:39				17:51		18:46					
	L'Évêché	07:21	07:23					08:33		09:23		12:53		13:53	14:43		16:41				17:53		18:48					
	Les Cèdres	07:23	07:25					08:35		09:25		12:55		13:55	14:45		16:43				17:55		18:50					
	Gare routière ■	07:28	07:30					08:40		09:30		13:00		14:00	14:50		16:48				18:00		18:55					
	Borde Basse	07:38																										

CALENDRIER MANIFESTATIONS ET LOTOS 2015

JANVIER 2015					
Samedi	3	20H30	LOTO	COMITE DES FETES	DAMIATTE
Dimanche	4	14H30	LOTO	SECTEUR PAROISSIAL	ST PAUL
Dimanche	11	14H30	LOTO ADMR	ADMR	ST PAUL
Samedi	17	21H00	LOTO	CHASSE	DAMIATTE
Dimanche	18	14H30	LOTO	HISTOIRE ET CULTURE	ST PAUL
Samedi	24	20H30	LOTO ECOLE	ECOLE PUBLIQUE	SERVIES
Dimanche	25	14H30	LOTO	GENERATION MOUVEMENT	VITERBE
Samedi	31	20H30	LOTO	POMPIERS	ST PAUL
FEVRIER 2015					
Dimanche	1	14H30	LOTO	GENERATION MOUVEMENT	TEYSSODE
Samedi	7	20H30	LOTO	COMITE DES FETES	GUITALENS L'ALBAREDE
			ST BARBE	POMPIERS	ST PAUL
Dimanche	8	journée	BOURSE DE LA PECHE	PECHE	ST PAUL
Samedi	14	21H00	LOTO	CHASSE	GUITALENS L'ALBAREDE
Dimanche	15	14H30	LOTO	PETANQUE	VITERBE
		journée	BOURSE AUX COLLECTIONS	ECOLE DE FOOT	ST PAUL
Samedi	21	21H00	LOTO	COMITE DES FETES	SERVIES
		19H00	REPAS	CHASSE	ST PAUL
Dimanche	22	14H30	LOTO	FNACA	ST PAUL
Samedi	28	21H00	LOTO	COMITE DES FETES	DAMIATTE
MARS 2015					
Dimanche	1	14H30	LOTO	POMPIERS	ST PAUL
Samedi	7	21H00	THEATRE	DES DEUX RIVES	ST PAUL
		20H30	LOTO	INTER ASSOCIATIONS	CABANES
Dimanche	8	14H30	LOTO	ADMR GUITALENS L'ALBAREDE	GUITALENS L'ALBAREDE
Samedi	14	21H00	LOTO	CHASSE	PRADES
		21H00	THEATRE	RIRE ET COMPAGNIE	DAMIATTE
Dimanche	15	14H30	LOTO	ANCIENS COMBATANTS	ST PAUL
Samedi	21	20H30	LOTO	Association de loisirs AGLA	GUITALENS L'ALBAREDE
		21H00	THEATRE	RIRE ET COMPAGNIE	SERVIES
Dimanche	22	14H00	LOTO	ECOLES TEYSSODE VITERBE	VITERBE
Samedi	28	17H00	SPECTACLE	ECOLE ST EMILIE de Vialar	SERVIES
		21H00	THEATRE	RIRE ET COMPAGNIE	SERVIES
		20H30	LOTO	BDSP	ST PAUL
Dimanche	29	journée	BOURSE VETEMENTS	LES PIMPRENELLES	ST PAUL
AVRIL 2015					
Samedi	4	20H30	LOTO	PING ST PAULAIS	ST PAUL
Samedi	11	19H30	PASTA PARTY	ADSP	ST PAUL
Dimanche	12	9H00	COURSE A PIED	ADSP	
		14H30	LOTO	GENERATION MOUVEMENT	DAMIATTE
Dimanche	19	14H30	LOTO	Les Cocagnous	ST PAUL
		matinée	VIDE JARDINS	Association des loisirs AGLA	GUITALENS
Samedi	25	20H30	LOTO	PETANQUE	ST PAUL
Dimanche	26	14H30	LOTO	HISTOIRE ET CULTURE	ST PAUL